Les Consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal. pa

Huitième Année. — N° 83. Dimanche 14 Octobre 1894.

Prix du numéro 10 centimes. Bureaux: Rue de la Serre, 27.

LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

ABONNEMENTS

	Un an:	Six mois:
Suisse	Fr. 6»—	Fr. 3»—
Union postale	» 12»—	» 6»—

On s'abonne a tous les bureaux de poste.

Paraissant le Jeudi et le Dimanche à la Chaux-de-Fonds.

ANNONCES

Provenant de la Suisse 20 ct. la ligne
» de l'étranger 25 » »
Minimum d'une annonce 50 cent.
Les annonces se paient d'avance.

Organe de la Société intercantonale des Industrie du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats professionnels.

Le congrès corporatif de Nantes.

Un publiciste français, M. A. Vilnay, apprécie comme suit les travaux de ce congrès:

« Le Congrès corporatif de Nantes est l'un des Congrès socialistes le plus importants qui aient été tenus cette année. On y a vérifié les pouvoirs de 200 délégués représentant 17 bourses de travail qui représentent elles-mêmes 26 fédérations avec 616 syndicats; il faut ajouter de plus 146 groupements non fédérés et un syndicat agricole, celui des vignerons de la Loire-Inférieure.

Les débats du congrès ont été troublés; on s'est disputé, comme toujours, sur la question du mode de votation. Il s'en est fallu de peu qu'une scission éclatât entre les deux groupes opposants. En fin de compte, tout s'est arrangé. Au fond c'est la querelle qui n'a point cessé d'exister entre les socialistes-politiciens et les socialistes-ouvriers. Ces derniers entendent mettre la question économique au premier rang, les autres s'occupent davantage de la conquête des pouvoirs publics, au moyen du suffrage universel. Les socialistes ouvriers tiennent pour la métode révolutionnaire; ils n'ont qu'une médiocre confiance dans leurs représentants parlementaires et les surveillent de près. On l'a bien vu dernièrement à propos de l'exécution du député Pierre Vaux. Leur grand moyen est surtout la grève générale. Ce sont les allemanistes qui sont les plus attachés à cette méthode. Bien que pratiquant l'« Union » de toutes les écoles, ils n'en demeurent pas moins très particularistes. Beaucoup parmi eux ont essayé d'empêcher le groupe allemaniste de se joindre au groupe parlementaire l'« Union socialiste ». Ils ne manquent jamais dans leurs journaux de parler avec aigreur des « intrigues » parlementaires, et même des moyens ordinaires d'entente entre groupes. Pour la masse du parti ouvrier, la grève générale est un dogme fondamental. Si l'on ne croit point à la possibilité de cette grève, on n'est pas carrément socialiste. En réalité cette opinion semble logique; elle a été longtemps celle des ouvriers allemands du parti socialiste. A entendre ces théoriciens absolus, la grève générale est le seul moyen d'amener les patrons à composition; au fond, les socialistes ne poursuivent pas ainsi le but d'augmenter les salaires, mais de détruire les entreprises privées. Les grèves partielles n'ont pas toujours réussi; néanmoins c'est sous leur pression, étant donné le progrès de l'industrie que les salaires ont augmenté si rapidement en ces dernières années. Dans beaucoup d'industries, la montée a été trop forte, car, aujourd'hui, les chefs d'entreprise essaient de diminuer les salaires, non directement, mais indirectement en employant des enfants et des femmes malgré les ennuis qu'apporte avec elle la loi protectrice de 1892 remaniée encore cette année.

La grève générale a été votée dans ce congrès sur le rapport du citoyen Riom. L'organisation préparatoire comporte la création d'un comité, dit Comité de la grève générale, composé de 11 membres et siégeant à Paris. Une retenue de 10 % sera prélevée au profit de ce comité sur les sommes versées à chacun des organisateurs qui ont une caisse du sou des grèves. Une corporation ne pourra, à l'avenir, engager une grève qu'avec l'assentiment du comité général qui délibérera avec le sous-comité de la région. C'est en face des pouvoirs publics centralisés, les forces ouvrières centralisées.

Avec les tentatives que vont faire les socialistes pour fonder des syndicats agricoles et les joindre à ceux du parti, c'est la concentration de toute l'armée révolutionnaire. C'est une tactique nouvelle qui se rapproche de celle suivie en Allemagne où règnent en maîtres Bébel et Liebnecht. Mais la discipline sera-t-elle aussi forte ici que là-bas? Des scissions ne se produiront-elles pas? Le parti ouvrier centralisé, c'est le despotisme d'une oligarchie pesant sur tous les syndicats adhérents. Il nous semble qu'il y a là une cause de désagrégation pour le parti; car les fédérations socialistes, bien que faisant beaucoup de bruit et agissant avec une grande activité dans le congrès, ne comptent pas des membres en aussi grand nombre qu'on pourrait le croire. Et puis, il y a en outre un obstacle important, c'est le côté financier. Les cotisations ne rentrent pas comme en Angleterre ou en Allemagne et c'est là une faiblesse organique des agglomérations ouvrières françaises. Or, si dans un congrès, on prend de belles résolutions au nom de ceux qui vous y ont envoyé, ces derniers, qui ne font point partie des états-majors, finissent par se lasser d'entendre toujours parler de théories et de ne rien voir au bout.

La nouvelle organisation n'améliorera point particulièrement le sort des ouvriers, puisqu'elle est destinée au contraire à éviter tout effort individuel, pour ramasser les munitions destinées à la grande guerre de la grève générale.

Patrons décorateurs.

Le syndicat des patrons graveurs et guillocheurs de la Chaux-de-Fonds nous prie de reproduire la circulaire ci-après adressée aux patrons décorateurs de boites des régions horlogères:

« Vous avez tous reçu, il y a un mois, une circulaire de la Chambre directrice de Bienne, vous convoquant sur la demande de la Fédération ouvrière à un congrès mixte qui devait se réunir à Bienne le 30 septembre.

« L'ordre du jour mentionnait sous la rubrique nº 6 : *Revision de la convention.*

« Un mémoire émanant de la Fédération des ouvriers de notre profession, était joint à la dite circulaire, et déterminait la proposition d'une révision de la Convention dans les termes suivants :

a) Introduction de la journée normale de 9 heures de travail, sans aucune diminution de salaire.

b) Réforme des conditions d'apprentissage dans le sens d'une plus sévère limitation (etc).

« L'association des patrons décorateurs de la Chaux-de-Fonds, la plus nombreuse dont l'organisation soit régulière, réunie en assemblée générale, décida à l'unanimité de décliner l'invitation qui lui était faite de prendre part à un congrès mixte, avant que les patrons de toutes les régions où la convention est mise en pratique, eussent été réunis pour discuter entre eux les propositions de la Fédération ouvrière. Ensuite de cette décision, le congrès mixte fut renvoyé à une date plus éloignée.

« Notre comité se voit donc obligé, par la force des circonstances, de convoquer un Congrès patronal, qui aura lieu dimanche prochain, 14 octobre, à 1 1/2 heure après-midi, au Buffet de la gare à St-Imier, avec l'ordre du jour suivant :

1. Examen sur l'opportunité d'une nouvelle révision de la convention et de la réunion d'un congrès mixte.
2. Examen des propositions de la Fédération des ouvriers.
3. Délégation de l'association patronale au congrès mixte..
4. Divers.

« Nous pensons qu'il est inutile d'insister longuement sur l'importance de cette réunion et sur la nécessité qu'il y a pour les patrons de se rencontrer nombreux à St-Imier, afin d'examiner dans quelles mesures les revendications des ouvriers peuvent se concilier avec nos intérêts, sans perdre de vue ceux de notre profession, et de la fabrication en général.

« C'est avec l'espoir que tous apporterons leur concours à la solution de ces différentes questions, que nous vous présentons, Messieurs et chers collègues, nos salutations fraternelles.

Au nom du syndicat des patrons graveurs et guillocheurs de la Chaux-de-Fonds.

Le Président, EUG. LRNZ. — *Le Secrétaire.* J. BIBERSTEIN.

Retrait des modèles à dépôt permanent.

Les modèles de cette catégorie (à l'exception de ceux qui concernent des armes à feu portatives) peuvent être réclamés par les déposants, durant le cours de la quatrième année à partir de la date d'expiration du brevet.

Lorsque la demande lui en sera faite, le bureau retournera franco les modèles d'un poids inférieur à 3 kg, moyennant le paiement anticipé d'une taxe de réexpédition de 1 fr. par brevet pour la Suisse et de 3 francs pour l'étranger. Le bureau ne se charge pas de la réexpédition des modèles pesant plus de 3 kilogrammes.

Les demandes et les taxes de réexpédition qui parviendraient *avant* ou *après* la quatrième année ne pourront être prises en considération. Une exception est faite pour les brevets qui, *à la date du présent avis*, ont déjà atteint le terme de la quatrième année. Il est accordé un délai spécial échéant le 31 décembre 1894 pour le retrait des modèles de ces brevets.

Berne, le 12 octobre 1894.

Bureau fédéral de la propriété intellectuelle.

Tombola.

Le Comité du syndicat des repasseurs, démonteurs, remonteurs et faiseurs d'échappements de la Chaux-de-Fonds, annonce qu'il vient d'être autorisé par le Conseil d'Etat, à faire une tombola de fr. 5,000 dont le produit sera affecté à la création d'une caisse d'assurances en faveur de ses membres, victimes du chômage.

Nous ne pouvons qu'approuver le but que poursuit le syndicat ouvrier.

Postes.

Le service régulier des paquebots-postes rapides des « Messageries hambourgeoises-américaines » (Hamburg-amerikanische Paketfahrt-Actien Gesellschaft), départ le jeudi de chaque semaine de Hambourg (Cuxhaven) pour *New-York*, avec escale à Southampton, est supprimé jusqu'à nouvel avis.

Des départs des paquebots rapides qui seront aussi affectés au transport d'envois postaux de la Suisse pour l'Amérique, auront encore lieu sur ladite ligne le 18 et 25 courant, 13 décembre et 10 janvier.

Il en résulte que l'expédition des dépêches directes pour New-York de l'ambulant Bâle-Belfort, train 194, le jeudi à 7^{47}, Bâle-Ville, le jeudi à 7^{47}, Bâle-Succ. 1 (S. C. B.), le jeudi à 10^{27}, l'ambulant Genève-Culoz, train 452, le jeudi à 4^{15}, Zurich, le mercredi à 9^{10}, et St-Gall, le mercredi à 9^{07}, ne devra être effectuée que les 18 et 25 courant, 13 décembre et 10 janvier, soit le 17 et 24 courant, 12 décembre et 9 janvier.

Les industriels et commerçants étrangers au Brésil.

Le ministre des finances du Brésil vient de publier la statistique, pour le district fédéral de Rio-de-Janeiro, des individus exerçant des professions industrielles. Or, il résulte que sur 14.088 établissements de cette catégorie, il y en a 8,211 appartenant à des Portugais, 797 à des Français, 737 à des Italiens, 156 à des Anglais, 246 à des individus de diverses nationalités et 3,941 à des Brésiliens. « Cette statistique, dit l'homme d'Etat brésilien, démontre que le commerce s'est concentré dans l'élément portugais... Ce phénomène me paraît indiquer l'asservissement qui, datant des temps coloniaux, menace d'anéantir le commerce national. » C'est peut-être pour cela que cet étrange gouvernement avait déclaré la guerre au Portugal. En tous cas, après ces prémisses, les étrangers n'ont rien de bon à espérer au Brésil et peut-on s'attendre à quelque *ex-abrupto* positivsite, comme le fut en, décembre 1889, la naturalisation forcée.

Nouvelles diverses

Le conseil de conciliaiton et d'arbitrage des charbonnages de Bascoup continue à donner les meilleurs résultats. Le rapport pour l'année 1893, rédigé comme à l'ordinaire par M. Julien Weiler, présente le compte rendu de toutes les séances tenues par le Conseil. On assiste ainsi à la vie de cet important groupe industriel, et, en général, on constate que les questions soulevées sont tranchées avec le plus grand bon sens, tant de la part des ouvriers que de la part de la Compagnie.

En tête du rapport, se trouve une intéressante conférence de M. J. Weiler sur l'*Esprit d'autorité et la conciliation industrielle.* Bien qu'insistant sur la nécessité du respect et de l'obéissance, M. J. Weiler fait avec beaucoup d'énergie, le procès de l'esprit d'autorité chez le patron, « cet esprit d'autorité, dit-il, qui fait que tant de chefs d'industrie, au lieu de reconnaitre en leurs ouvriers des associés dont l'opinion mérite une certaine déférence, ne veulent voir en eux que des subordonnés n'ayant aucun avis à émettre sur la direction des choses industrielles » Cet esprit d'autorité, ajoute M. Weiler, est le *grand obstacle.*

Les sociétés coopératives en Angleterre ont obtenu un entier succès, au moins quant aux sociétés de consommation. Les sociétés de consommation d'après les chiffres communiqués par *sir Walter Fostar*, secrétaire du *Local government Board*, ont, de 1862 à 1891, passé de 332 en nombre, avec 90,000 membres et un capital d'un demi million de livres à 1,684 en nombre, 1,200,000 membres, un capital de 17 millions un quart et un profit annuel de 4 millions et trois quarts. De 1882 à 1891, les profits ont doublé. Les sociétés de production ont augmenté de 15 en nombre avec des affaires de 160,000 et un profit de 87,000 livres, en 1883, à 109 avec des affaires de 1,200,000 et un capital de 65,000 livres, en 1893. C'est du moins ce qu'affirme le *Times*.

Le rendement des douanes de la République Argentine, pendant le premier semestre de cette année, vient d'être publié. Le résultat n'est guère favorable. Le total des importations et des exportations s'est élevé à 556,500,000 de francs, contre 558,000,000 pour le même semestre de l'année dernière, soit un déficit de 5 % sur le tout. Les importations ont augmenté de 5 % et les exportations ont diminué de 12 %. Les importations de sucre ont doublé, ce qui démontre la décadence croissante de l'industrie sucrière en Argentine, malgré la protection et la nouvelle loi protectrice que veut proposer le ministre des Finances, sur les plantations, les sucreries et les raffineries de l'intérieur des provinces. La valeur de la laine exportée a diminué de 30 % sur 1893, quoique la quantité exportée ait été la même.

Assurance contre la maladie. — La société médicale de Zurich a discuté, mardi, l'attitude qu'elle aurait à prendre à l'égard du projet Forrer sur l'assurance contre la maladie. Après avoir entendu un rapport du Dr Kaufmann, elle a décidé de proposer une modification au projet en ce sens que le médecin pratiquant ne toucherait pas de traitement fixe, mais bien des honoraires pour chaque cas spécial.

Vente d'obligations à crédit. — S'il y a quelque chose qui doive rendre les journalistes modestes, c'est bien le peu d'attention que le public prête aux avis qu'ils lui donnent dans son propre intérêt. Il y a quelques mois à peine que nous mettions la petite épargne en garde contre les offres de certains agents vendant à crédit, par le compte d'une certaine maison Bluntschli et Cie, de Paris, et hier encore on nous mettait sous les yeux un contract passé entre la même maison et un habitant de notre ville exactement dans les mêmes conditions que celui que nous avons signalé. L'acheteur était tout fier, parait-il, de l'excellente affaire qu'il avait faite en achetant un titre, payable par acomptes, sans passer par les banquiers. Il a chanté sur une autre note lorsqu'un ami lui a fait lire les conditions imprimées de son marché et lui a prouvé qu'il s'était engagé à payer son obligation un tiers de plus qu'elle ne valait.

(Journal de Genève.)

Cote de l'argent

du 13 Octobre 1894

Argent fin en grenailles . . fr. 110.50 le kilo.

Tableau comparatif

des poinçonnements effectués et des essais faits par les bureaux de contrôle des ouvrages d'or et d'argent

pendant le 3me trimestre de chacune des années 1893 et 1894.

Bureaux	Boîtes de montres poinçonnées								Boîtes payant double taxe, et boîtes refusées au poinçonnement		Objets de bijouterie et d'orfèvrerie poinçonnés				Essais de lingots d'or et d'argent			
	Boîtes d'or		Boîtes d'argent		Total des boîtes													
	1893	1894	1893	1894	1893		1894		1893	1894	1893		1894		1893		1894	
1. Bienne	3,520	3,579	83,270	87,493	86,790	15,2	91,072	14,8	66	266	1,259	18,5	1,322	15,9	466	12,8	480	13,2
2. Chaux-de-Fonds	85,653	84,552	9,493	10,263	95,146	16,7	94,815	15,4	390	311	223	3,2	388	4,7	2,011	55,4	2,032	55,7
3. Fleurier	1,847	1,890	19,628	28,014	21,475	3,8	29,904	4,8	71	55	—	—	2	0,0	162	4,5	141	3,9
4. Genève	4,344	4,292	8,800	20,744	13,144	2,3	25,036	4,1	28	13	1,354	19,8	934	11,2	40	1,1	11	0,3
5. Granges (Soleure)	286	352	54,184	70,294	54,470	9,5	70,646	11,5	121	309	—	—	—	—	146	4,0	180	4,9
6. Locle	17,534	16,593	9,667	10,214	27,201	4,8	26,807	4,4	100	15	19	0,3	1	0,0	166	4,6	215	5,9
7. Neuchâtel	—	—	2,327	2,955	2,327	0,4	2,955	0,5	36	—	—	—	—	—	31	0,8	41	1,1
8. Noirmont	3,406	3,706	26,487	30,757	29,893	5,2	34,463	5,6	330	118		—	—	—	80	2,2	75	2,1
9. Porrentruy	2,232	1,872	74,151	71,313	76,383	13,4	73,185	11,9	186	84	—	—	—	—	157	4,3	154	4,2
10. St-Imier	6	—	40,345	40,422	40,351	7,0	40,422	6,5	169	129	1	0,0	—	—	151	4,2	93	2,5
11. Schaffhouse	326	293	14,336	14,417	14,762	2,6	14,710	2,4	—	—	3,973	58,2	5,670	68,2	59	1,6	54	1,5
12. Tramelan	6,371	4,446	102,819	107,083	109,190	19,1	111,529	18,1	489	283	—	—	—	—	164	4,5	171	4,7
Total	125,525	121,575	445,607	493,969	571,132	100	615,544	100	1,986	1,583	6,829	100	8,317	100	3,633	100	3,647	100
Plus 1894	—	—	—	48,362	—	—	44,412	7,8	—	—	—	—	1,488	21,9	—	—	14	0,4
Moins 1894	—	3,950	—	—	—	—	—	—	—	403	—	—	—	—	—	—	—	—

Berne, le 9 Octobre 1894.

Département fédéral des affaires étranegèrs,
Bureau fédéral des matières d'or et d'argent

Fabrique d'Horlogerie **PAUL DITISHEIM, CHAUX-DE-FONDS** Rue de la Paix, 11

Spécialité de Montres-bijoux, 4 à 9 lignes

Termineurs!

On demande des termineurs de grande pièce Ancre genre bon courant.

Adresser les offres aux initiales **L. C.** bureau de la « Fédération Horlogère ». 2831

Tüchtiger **Uhrmachergehülfe**, 22 Jahre, Deutscher, guter Arbeiter, mit allen Arbeiten vertraut, **sucht** auf Anfang November Stellung.

E. Wegner, Mülhausen
2834 29, Gerberstrasse, 29

On demande

quelques bons remonteurs pour grande pièce Ancre à clef, bon courant. Des poseurs et remonteurs de finissages Remontoir. Un mécanicien pour diriger des machines automatiques pour les vis. Un visiteur pour les échappements, connaissant bien la partie. 2832

Inutile de se présenter sans bonnes références, capacité et conduite.

S'adresser ***fabrique MOSER,***
St-Aubin.

Les Fabricants qui auraient des pièces Ancre Rmt. gal. 19 lignes

Glashütte

c/arg. de disponible, contre payement comptant, sont priés d'adresser leurs offres au bureau du Journal sous les initiales **A. Z. 3001.** 2833

Une maison d'Horlogerie

de la Chaux-de-Fonds, possèdant une bonne et ancienne clientèle, cherche un ***associé,*** comptable de préférence avec un apport de 20 à 30,000 francs. 2830

Affaire sérieuse!

S'adresser sous chiffres T. 6033 C. à l'agence ***Haasenstein & Vogler*** Chaux-de-Fonds.

ASSOCIÉ

Un mécanicien, constructeur d'outils d'horlogerie, établi depuis quelques années dans un centre horloger du Jura Bernois possédant une clientèle assurée cherche un associé ayant des connaissances techniques nécessaires. 2822

S'adr. au bureau du journal.

Un Chef d'atelier

pour les ébauches est demandé de suite.

Adresser les offres au bureau du journal sous chiffres A. B. 2826

Montres 18 lig. métal.

Les fabricants qui font la montre métal acier 18 lignes cyl. rem. bascule, trouveraient de sérieux avantages en donnant leur adresse au bureau du journal sous chiffre A. B. C. 135. 2827

Un bon Horloger

depuis 20 ans dans la fabrication connaissant une nombreuse clientèle cherche un associé pouvant s'occuper de la partie commerciale. 2807

Offres sous chiffres **D. N.** Journal de la **Fédération horlogère.**

Un Horloger, excellent limeur, pouvant se charger des pièces les plus délicates, cherche du travail.

S'adresser poste restante Neuchâtel F. C. V. 15 2828

☛ Fabrication de **montres fantaisie** de toutes variétés, 10 et 11-12 lignes, or, argent et acier.

Albert Sémon,
2560 **St-Imier.**

GRAVEURS
Marti, Rössler & Laue
ANCIENNE MAISON E. DURUSSEL
BERNE
FRAPPE DE BOÎTES DE MONTRES
POINÇONS EN TOUS GENRES
Marques de Fabrique
ENREGISTREMENT AU BUREAU FEDERAL
MEDAILLES INSIGNES JETONS

Pr montres Boston

Fabrique de Croissants

par des procédés nouveaux et aux prix les plus bas. 2629

Echantillons sur demande.

Emile Lambert
Chez-le-Bart. Ct. Neuchâtel.

FABRIQUE DE
MONTRES pour DAMES

Téléphone *pour tous pays* Téléphone
Or, Argent & Acier

Charles Schneider
9, Rue de la Demoiselle, 9
CHAUX-DE-FONDS

Spécialité 9 et 10‴, or, lépines et savonnettes, acier, simple et rapporté, or, en tous genres, boîtes fantaisie, etc.

Montres 13 lig., or et argent, pour l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne et l'Amérique. 2565

Chacun en voudra! Chacun en aura!

Réveil Helvétie sans précédent . fr. 5.—
Réveil Baby fr. 4.80 à calendrier fr. 5.50
Réveil Globe à fr. 3.80. Régulateurs depuis fr. 10
Expédition franco. S'adresser à
G. Leuba, Couvet. 2472

Fabrique de verres de montres

Ancienne maison LATOIX & BASTARD
J. BASTARD & REDARD
Successeurs
A GENÈVE
21, Quai des Bergues, 21

Glaces lentilles brevetées (N° 153)
1/2 boules en blanc et couleur (déposées)

N.-B. — La maison n'ayant pas de dépositaire spécial en Suisse, prie qu'on lui adresse les ordres directement. 2561

REPRÉSENTANT

Un commerçant bien au courant dans l'horlogerie et en Allemagne introduit chez les marchands d'horlogerie en gros, cherche une représentation d'une fabrique capable de fournir si possible tous les genres et grandeurs.

Offres adresser sous chiffres **X. Y. 200** au bureau du journal. 2540

Le siége et les bureaux de notre Société sont transférés dans nos usines à **Lyss.**

Aeby, Bellenot & Cie 2835

Horlogerie mécanique. — Fonderie

Manufacture de cuivre et de bronze.

Etude de Me HUSSON *père, notaire à Porrentruy.*

Vente Publique

D'UNE

FABRIQUE D'HORLOGERIE

et de marchandises

Lundi, 22 octobre 1894 et les jours suivants, chaque jour dès 9 heures du matin, la **Société Buchwalder, Biétry et Cie** agissant par son mandataire M. Jos. Hublard demeurant à Porrentruy, vendra par adjudication publique et sous de favorables conditions : (AH. 1791, P.) 2802

1° toutes les marchandises consistant notamment en : environ 800 douz, finissages et échappements clef et rem. 18 et 19 lig. — 400 cart. montres finies 17 et 18 lig. argent et métal clef et rem. ; — diverses fournitures telles que : boites, cadrans, assortiments, planches et cart. à ouvrage et d'emballage, caisses, etc., etc.

2° Et le jeudi 25 octobre, dès 10 heures du matin, il sera procédé à la vente publique

de la fabrique

avec l'outillage et le matériel complets

située à **Porrentruy** lieu dit : « Allée des Soupirs », de construction récente et pouvant contenir environ 200 ouvriers. Outillée avec le perfectionnement le plus moderne, elle est montée pour y fabriquer depuis l'ébauche à la montre finie.

Au besoin elle pourrait servir à l'exploitation de n'importe quelle industrie.

Toutes ces ventes auront lieu à la dite fabrique.

Pour visiter les marchandises et l'établissement et pour renseignements, s'adresser à M. Hublard ou à M. Husson père, notaire au dit lieu.

On peut également traiter de gré à gré avant la vente.

Porrentruy, le 21 septembre 1894.

(H. 5310, I) HUSSON, notaire.

Fabrique de Cadrans

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de MM. les fabricants d'horlogerie, fabricants de cadrans et du public en général, que j'ai repris la suite de la fabrication de cadrans dirigée jusqu'à sa mort par mon regretté mari **J. Wyss, fils.**

La pratique et les connaissances spéciales, que j'ai acquises par ma longue collaboration aux travaux de mon mari me permettront de continuer à fabriquer des produits de première qualité. Je prie MM. les fabricants de bien vouloir reporter sur moi la confiance dont ils avaient honoré mon cher défunt. 2778

Je préviens également ceux que cela peut concerner que je revendique dès ce jour la propriété exclusive des brevets d'invention délivrés au nom de J. Wyss fils ainsi que des marques et modèles déposés par lui.

Vve J. WYSS FILS.

Cession d'un commerce d'horlogerie

Pour cause de départ on offre à remettre la suite d'une fabrication d'horlogerie en pleine activité.

Stock réalisable dans un très court délai.

Clientèle d'exportation absolument assurée. Bénéfices certains.

Entrée en jouissance de suite.

S'adresser en l'Etude **H. Lehmann** et **A. Jeanneret,** notaires, rue Léopold Robert, 32, à La Chaux-de-Fonds. 2811

Liquidation d'Horlogerie Exceptionnelle

d'environ **trois mille** mouvements **remontoir 19‴**, ancre, ligne droite, levées visibles, finis sans, ou avec boites acier, argent et or au gré des amateurs, par grande et petite quantité, même égrenées ! — Ces mouvements pour pièces à verre et savonnettes en nickel et laiton doré, sont divisés en 4 qualités toutes extra soignées, avec marche de précision. d'une interchangeabilité absolue de toutes les pièces, par un outillage unique en sa perfection et des plus récentes inventions. H 4736 S-I 2666

Les 2 premières qualités sont réglées pour des bulletins de l'observatoire, avec ressort de réglage. Echappement non magnétique, spiral brevet Paillard Genève, châtons américains dessus et dessous, pignon de sureté à grand'moyenne, mise à l'heure intérieure, toutes à secondes, cadrans romains et arabes.

Livraison sans boites immédiate et avec boites dans un très court délai.

Egrenées pour étrennes avec monogrammes dans la huitaine. Paiement à terme et au comptant sous 3 % d'escompte.

Le Liquidateur :

Henri Thalmann, Fabricant d'horlogerie à **Bienne.**

Maison d'Agence et de Commission pr l'horlogerie

A. HORNSCHUH

Francfort s. Mein — Schaumainquai, 1

Importation **Exportation** **Représentation**
Magasinage **Réexpédition** **Encaissement**

Achat et vente en gros

On se charge de la vente des stocks de montres contre payement comptant 2787

Fabrique de balanciers compensés

GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

Spécialité de balanciers façon compensés pr couper, genres soignés, anglais, Glashütte, employés par les premières maisons d'horlogerie du pays.

Sans concurrence pour la qualité. 2557

Balanciers 9 lignes, 10 lignes, etc.

Récompenses : Chaux-de-Fonds 1881 — Paris 1889 — Chicago 1893

Ditisheim & Cie

Successeurs de MAURICE DITISHEIM

Fabrique d'Horlogerie

LA CHAUX-DE-FONDS

16, Rue Léopold Robert, 16

Assortiment complet en :

Montres fantaisie pour dames. — Montres or pour hommes.
Répétitions avec toutes complications. 2387